

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 6 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, MACOUIN Martine, TRAMAUX Julien, ANQUETIL Sébastien, BAUDOUIN Wilfried BONNET Guillaume, RENAULT Françoise, RIMBEAU Jean-François, BERTAUD Chantal, BOUTINEAU Francis.

Excusés :

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric.

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT Françoise. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif 2023
- Délibération « Adhésion au service intérim du Centre de Gestion »
- Délibération « Adhésion au service Mobilité et Evolution Professionnelle du CDG79 »
- Délibération « Zonages d'accélération et de desaccélération des énergies renouvelables suite à la concertation de la population
- Devis numéros et plaques de rues
- Avis sur le projet ENERTRAG
- Vacance du logement de la Cure 28, route de Niort
- Remplacement de la cantinière

Questions diverses

- Fixer la réunion avec Alice BROILLIARD
- Finalisation de l'organisation du voyage à Paris

DCM - 2024 - 007 - Vote Compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré, que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour à l'unanimité.

DCM - 2024 - 08 - Vote du Compte administratif 2023

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame RENAULT Françoise, doyenne en âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame MICOU Corine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	113 434.51 €	381 942.24 €	495 376.75 €
Recettes	131 697.30 €	489 028.54 €	620 725.84 €
Résultat	18 262.79 €	107 086.30 €	125 349.09 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives :

- au report à nouveau,
- au résultat de fonctionnement de l'exercice
- au fond de roulement, du bilan d'entrée
- au bilan de sortie, aux débits
- aux crédits portés à titre budgétaire
- aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Vote : Pour à l'unanimité.

DCM - 2024 - 009 - Affectation des résultats 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSE- MENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					Dépenses 160 000.0 € 70 000.00 €
INVEST	-3 022.88 €	18 262.79€		90 0000 €	74 790.09 €
FONCT	202 755.23 €	80 132.88 €	107 086.30 €		154 948.56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de clôture est de 229 708.65 €.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MICOU Corine, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022 et décide d'affecter le résultat comme suit :

- report à la section d'investissement au budget primitif 2024 74 760.09 €
- report à la section de fonctionnement au budget primitif 2024 154 948.56 €

DCM - 2024 - 010- Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres -
Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires - Signature d'un avenant n° 2 à la Convention

- Vu le code général de la Fonction publique, Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 25/05/2020, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et que le conseil a autorisé la Maire à signer la convention correspondante. Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités. Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1er janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant. Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil

d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

DCM - 2024 - 011 - Adhésion au Service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment

L'article L.115-4, L.421-1 et suivants,

L'article L.422-1 et suivants

L'article L.452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la Vie des fonctionnaires et que « tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle »

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents Publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle.

Vu la délibération n°3 du CDG 79 en date du 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle.

Vu la délibération n°5 du CDG 79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle.

La Maire présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion De la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet définir les modalités d'adhésion au service Mobilité et évolution professionnelle, la durée et le coût.

La Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités du Centre de Gestion de la Fonction publique des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant de 15 euros pour deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle Du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

DCM - 2024 - 012- Bilan de la concertation et arrêté des AZEnR

LA Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 octobre 2023 par laquelle il avait défini des Zones d'accélération par l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. (ZAEEnR) Prévues par l'article 15 de la loi n°2023-17 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies Renouvelables.

Conformément à cette délibération

Un dossier d'information sur les ZAEEnR envisagées par la Commune a été consultable du 8 janvier au 9 février 2024. Un registre de concertation était disponible en mairie et a permis au public de formuler ses observations.

- Une personne a consigné des observations sur le registre.

Qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages annexes listées ci-après ont été identifiés

- **Eolien**

Zones d'accélération de l'éolien ont été identifiées, voir zonage carte ci-jointe (partie hachurée en bleu). Cette zone respecte les distances par rapport aux riverains en accord avec la charte du Pays de Gâtine ; Elle tient compte des préconisations écologiques paysagères et techniques.

- **Photovoltaïque**

Centrales solaires au sol autorisées sur les parcelles ZS 98 et ZS 58 au niveau du Bois Picot.

- Les panneaux photovoltaïques en toiture ou au sol, sur mât (tracker) possible en zone U, sur les zones A, sur les zones économiques du PLUI de la Communauté de Communes Val de Gâtine.

- **Ombrières**

Des ombrières sont prévues sur le parking, sur terrain multisports et sur le préau du terrain de loisirs Route d'Epannes

- * **Autres ENR**

Méthanisation autorisée en zone A

- Agrivoltaïsme : possibilité en zone A en respectant les enjeux environnementaux et d'intégration paysagère.

DCM - 2024 - 013 Achat plaques de rues et numéro suite au nouvel adressage

La commission pour l'adressage a pratiquement terminé sa mission puisque toutes les rues, toutes les constructions et toutes les dents creuses sont numérotées. Beaucoup d'impasses et rues ont changé de nom et de numéros ce qui impose une comptabilisation des numéros et plaques de rues à commander.

Des devis ont été demandés à quatre entreprises sur la base de 300 numéros et 84 plaques de rue avec fixations :

Entreprise

Signaux Girod - Email : 11 315,25 ht soit 13 578,30 ttc

Alu : 10 074,01 ht soit 12 088.81 ttc

La poste - Email : 11 980,20 ht soit 14 376.24 ttc

Alu : 10 542,60 ht soit 12 651,12 ttc

Sedi - Email : 8 907,48 ht soit 10 688,98 ttc
Alu : 9 505,56 ht soit 11 406,67 ttc

Mavasa Email : 8 993,88 ht soit 10 792,66 ttc
Alu : 7 800,00 ht soit 9 360,00 ttc

L'assemblée après avoir étudié les devis décide de retenir l'entreprise SEDI la moins disante en rajustant la commande au nombre réel de numéros et noms de rues.

DCM - 2024 - 014 - Vacance logement de la Cure

La locataire du logement du 28 route de Niort a adressé à la Mairie le 31 janvier, un courrier informant de son intention de quitter le logement au 30 avril 2024. Madame la Maire souhaite visiter le logement afin de pouvoir se rendre compte des travaux à réaliser avant de remettre le logement en location.

DCM - 2024 - 015 - Remplacement de la cantinière

La cantinière ayant demandé une disponibilité de un an pour des raisons personnelles, il avait été décidé, lors de la dernière réunion du 22 janvier 2024, de lancer un recrutement.

Plusieurs personnes ont postulés en répondant à l'annonce, seuls deux correspondaient au profil recherché. Un rendez-vous a été pris avec une candidate la deuxième n'ayant pas répondu à plusieurs appels.

L'entretien s'étant très bien déroulé, la candidate a été retenue. Etant employée d'une collectivité, elle peut être embauchée par mutation. Elle doit prendre contact avec son employeur pour connaître la date à laquelle la mutation peut avoir lieu, sachant que son employeur a un délai de trois mois pour la libérer.

Si la commune se retrouve sans cantinière, il faudra faire appel à la SARCEL d'Ardin pour fournir les repas à la cantine.

DCM - 2024 - 016 - Subvention Coopérative Scolaire

Les enseignantes de l'école « Des Temps Modernes » ont postulé pour un projet concernant la bibliothèque de l'école auprès de l'Académie. Parallèlement la commune devait participer à ce projet en versant une subvention pour l'aménagement de la bibliothèque. Une somme de 500,00 € avait été allouée mais n'était pas versée. Le montant donné par l'Académie est de 1500,00 € et a été versé à la commune. Les membres du conseil municipal décident de reverser les 1500,00 et verser les 500 € à la coopérative scolaire afin qu'ils puissent faire leurs achats de livres et de meubles.

QUESTION DIVERSES

Réunion avec le cabinet Alice BROILLARD

Madame Alice BROILLIARD a proposé trois créneaux pour une réunion de cadrage qui sera un premier atelier de travail avec l'équipe d'étude au complet, certains partenaires de la commune et des élus.

La date du 26 mars après-midi a été retenue. La réunion se tiendra de 13 h à 16 h.

Voyage Paris visite de l'Assemblée Nationale

Madame le Maire fait le point sur le voyage à Paris, départ 5 h 00, petit déjeuner en route, arrivée à Paris pour Pique-nique au Jardin du Luxembourg. Visite de l'Assemblée de 14 h 20 à 16 h 00, visite de la ville de Paris en bus. Départ de Paris à 18 h 00, arrêt sur une aire d'autoroute pour diner à 19 h 00 puis retour sur Faye à 11 h 30.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Absent
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	
MACOUIN Martine		BONNET Guillaume	
RIMBEAU Jean-François		BAUDOUIN Wilfried	
BOUTINEAU Francis		TRAMAUX Julien	
POIREAUDEAU Frédéric	Absent	RENAULT Françoise	

Réunion du 6 mars 2024